



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

budget

Question écrite n° 103010

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur l'importance pour les communes, départements et régions du « contrat de croissance et de solidarité » qui prévoit et formalise les principales dotations de l'État. Il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions quant à la reconduction de ce contrat en 2007.

Texte de la réponse

L'ensemble des concours de l'État aux collectivités locales, hors fiscalité transférée, évolue de 65,2 milliards d'euros en loi de finances initiale pour 2006 à 66,8 milliards d'euros en projet de loi des finances pour 2007, soit une majoration de ces concours de 1 605 millions d'euros (+ 2,5 %) à structure courante. L'effort financier accompli par l'État en faveur des collectivités locales est donc maintenu. En dépit des fortes contraintes qui pèsent sur les ressources de l'État, dont les dépenses évolueront à un rythme inférieur de un point à l'inflation en 2007, l'article 12 du projet de loi de finances pour 2007 propose ainsi la reconduction pour 2007 du contrat de croissance et de solidarité selon les mêmes modalités d'indexation qu'en 2004. L'indice de progression de l'enveloppe des concours de l'État aux collectivités territoriales et à leurs groupements est égal à la somme du taux prévisionnel d'évolution des prix hors tabac pour 2007 et de 33 % du taux d'évolution du produit intérieur brut 2006. Compte tenu des hypothèses économiques retenues, le taux d'indexation du contrat de croissance et de solidarité est de 2,925 % en 2007. Cet effort de l'État en faveur des collectivités territoriales est tout à fait substantiel. Il s'inscrit dans une volonté de la part du Gouvernement d'établir des relations de confiance avec les collectivités. Pour l'avenir, et dans le cadre des travaux du conseil d'orientation des finances publiques installé de 20 juin dernier, le Gouvernement souhaite travailler, en liaison avec les élus, sur les modalités d'évaluation des règles d'indexation de ce contrat pour atteindre une norme de progression compatible avec celle des dépenses de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103010

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget et réforme de l'Etat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 2006, page 9258

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13255